

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 octobre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2015

2015 DVD 137-3 Modernisation grilles tarifaires des parcs de stationnement - Avenant n° 2 à la convention de délégation du parc de stationnement PORTE D'ORLÉANS.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants et L 1411-1 et suivants ;

Vu la convention de délégation du 1^{er} mars 1999 pour la modernisation et l'exploitation du parc de stationnement Porte d'Orléans et son avenant en date du 10 novembre 2004 conclus avec la Société Anonyme d'Economie Mixte d'Exploitation du Stationnement (SAEMES) ;

Vu le projet de délibération en date du 15 septembre 2015, par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer l'avenant n° 2 qui a pour objet moderniser les clauses tarifaires du parc de stationnement Porte d'Orléans à Paris 14^{ème}, dans le contexte de la généralisation de la facturation au quart d'heure du stationnement de courte durée ;

Vu l'avis du Conseil du 14^{ème} arrondissement en date du 14 septembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la Société Anonyme d'Economie Mixte d'Exploitation du Stationnement (SAEMES) l'avenant n° 2 à la convention de délégation du parc de stationnement Porte d'Orléans (14^{ème}) en date du 1er mars 1999, dont le texte est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO